



Crédits-logement

Un prospectus, rendu obligatoire par la loi du 04.08.1992 relative au crédit hypothécaire, est disponible dans votre agence bancaire AXA.

Crédit à la consommation

Prêt à tempérament					
prêt confort auto	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Véhicules neufs & récents <= 3 ans	12.000 EUR	48	1,48%	1,48%	257,57 EUR
	15.000 EUR	60	1,48%	1,48%	259,45 EUR
Voitures neufs & écologiques <= 3 ans	12.000 EUR	48	0,99%	0,99%	255,06 EUR
	15.000 EUR	60	0,99%	0,99%	256,31 EUR
Véhicules d'occasion entre 3 et 5 ans	8.000 EUR	48	3,80%	3,80%	179,68 EUR
	12.000 EUR	60	3,80%	3,80%	219,56 EUR
prêt confort habitation	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Aménagements, cuisines, vérandas ...	12.000 EUR	60	2,69%	2,69%	213,80 EUR
	25.000 EUR	120	2,69%	2,69%	237,46 EUR
Energy@home	12.000 EUR	60	1,39%	1,39%	207,10 EUR
	20.000 EUR	84	1,39%	1,39%	249,92 EUR
prêt confort personnel	Montant emprunté*	Durée (en mois)	Taux débiteur	TAEG	Mensualités
Classic	7.500 EUR	42	4,99%	4,99%	194,61 EUR
	12.500 EUR	60	4,99%	4,99%	235,20 EUR

* Montant emprunté : les montants mentionnés sont des exemples

Ouverture de crédit sans carte			
ouverture de crédit budget plus (durée indéterminée)	Taux débiteur	TAEG	Paiement mensuel
budget plus	8,50%	8,50%	-- -

La liste de tarifs se compose de 6 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4), frais divers (partie 5) et Architas (partie 6). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique et le cas échéant, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte. 2 1000 Bruxelles.

Internal

Internal